

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés et les préparations commerciales connexes (RVD2023-06). Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2/3/2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06.

Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

# PYROCIDÉ®30-3 S.E. CONCENTRÉ D'INSECTICIDE

**POUR USAGE DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT**

**PRINCIPE ACTIF:**

Pyréthrines.....3,0%  
Pipéronyl butoxyde, technique.....30,0%

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**ATTENTION**



**POISON**

No D'HOMOLOGATION 18528

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

CONTENU NET: \_\_\_\_\_ Litres

**Registrant:**



7325 Aspen Lane North  
Minneapolis, MN 55428  
USA  
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

## **PRÉCAUTIONS**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Porter des vêtements de protection. Se laver avec soin après avoir manipulé le produit. Éviter de contaminer la nourriture destinée aux animaux et toute autre nourriture.

## **PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans, ni aucun autre plan d'eau.

## **PREMIERS SOINS**

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale immédiatement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE:**

Conserver le produit dans son contenant d'origine lors de l'entreposage. Le produit doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé; tenir à l'écart de l'eau, de la nourriture destinée aux animaux, des denrées alimentaires, des semences, des engrais ou de tout autre pesticide. Tenir loin du feu, de flammes nues ou de toute autre source de chaleur. Éviter de soumettre le produit aux températures extrêmes.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

## **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:**

En cas d'urgence médicale ou pour obtenir des renseignements concernant la sécurité et la santé, en cas de feu, de contenants qui fuient ou qui sont endommagés, composer le 1-888-740-8712.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.